

Traitement Questions AO CATI

	Questions	Réponse proposée
1	Les plateaux CATI peuvent-ils être hébergés à la fois techniquement (serveur et ligne téléphonique) et niveau ressources humaines au sein des différentes représentations nationales du projet ATLAS ?	Les représentations nationales du projet ATLAS ne pourront pas héberger techniquement et au niveau ressources humaines les plateaux CATI.
2	Compte tenu de la multiplicité des langues parlées (majoritaires et secondaires), recruter un profile unique à même de parler l'ensemble pourrait s'avérer complexe. Dans cette configuration: combien d'enquêteurs le prestataire serait autorisé à recruter au maximum ?	L'estimation du nombre d'enquêteurs relève du prestataire et dépend de l'estimation du volume d'activité et du dispositif proposé (un site ou plusieurs sites de réception).
3	Il est indiqué de demander et d'enregistrer le consentement de l'appelant: cela doit-il se faire en amont de la mise en relation avec l'enquêteur obligatoirement ? (en effet ceci a une implication technique forte dans le sens où si cela devait intervenir automatiquement avant toute mise en relation avec un opérateur humain : il serait nécessaire de décoder l'expression de ce consentement afin de qualifier un accord ou un refus dans toutes les langues potentiellement parlées par les appelants y compris les langues locales: impact non négligeables techniquement	Non, cela se fera en aval de l'appel. Au décroché, l'enquêteur expliquera l'enquête puis demandera le consentement du/de la participant.e avant de continuer. La confirmation du consentement verbal sera saisie dans le logiciel de capture et horodaté automatiquement par le logiciel.
4	Si un soumissionnaire souhaite dans le cadre de sa politique globale RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise), accompagner le projet Atlas en prenant à sa charge le recrutement, la formation et le temps de production agent dans la limite du temps de production estimé dans le cahier des	Le recrutement et la formation des enquêteurs fait partie des prérogatives du prestataire. Les enquêteurs ne sont pas fournis par l'équipe ATLAS. Par contre, l'équipe ATLAS participera aussi à la formation des enquêteurs et contrôlera (en lien avec



	charges, est-ce envisageable dans le cadre de cette consultation?	l'organisme de recherche partenaire) le développement de l'outil de saisie.
5	Est-il obligatoire d'utiliser les solutions CATI? Si non, est-ce que le prestataire peut mettre à disposition du projet des plateformes techniques entrantes et sortantes mais qui ne sont pas CATI ?	Par CATI, nous entendons ici le terme générique indiquant une solution technique qui permette la réception des appels et la saisie des questionnaires. Si le prestataire estime que d'autres plateformes techniques permettent de répondre aux besoins de l'enquête, il est possible de les proposer. Néanmoins, il convient au prestataire, dans sa réponse à l'appel d'offres, de détailler à quoi correspondent ces plateformes techniques, quels en sont les avantages et les inconvénients, et dans quelles mesures elles permettraient la réalisation de l'enquête.
6	Si obligation de passer par un système CATI, est-il possible que le projet Atlas mette à disposition la plateforme CATI, le prestataire mettant à dispositions les ressources nécessaires.	Le projet ATLAS ne dispose pas de plateforme téléphonique et fait justement appel à un prestataire extérieur afin de bénéficier d'une plateforme téléphonique.
7	Si le prestataire dispose de plateformes dans 2 pays concernés par l'étude et qu'ils peuvent mettre à disposition du projet Atlas les numéros d'appels sur le Sénégal et la CIV, est que le projet peut fournir le numéro au Mali?	Le projet ATLAS ne dispose d'aucun numéro vert dans les pays. Pour la Côte d'Ivoire et le Sénégal, il faudra bien préciser s'il s'agit de numéros verts (appels gratuits pour l'appelant). Pour le Mali, si le prestataire ne dispose pas déjà d'un numéro vert, il devra préciser dans sa proposition la procédure d'obtention du numéro vert manquant et les coûts correspondants.
8	Le numéro vert doit-il être accessible par tous les réseaux?	Oui, le numéro vert doit être accessible à tous les réseaux GSM commercialisé dans chacun des trois pays.
9	Est-il possible d'envisager offrir une option de rappel aux enquêtés/-ées (sur coût du projet) au cas où l'obtention du numéro vert s'avérerait difficile dans les délais donnés?	Non, il n'est pas possible d'envisager d'offrir une option de rappel aux enquêtés.e.s.



10	Qui sera chargé de former les enquêteurs/-trices sur l'enquête, la tenue, l'éthique etc.?	La formation des enquêteurs et enquêtrices ainsi que leur supervision sera assurée par le prestataire. Les équipes du projet ATLAS participeront également à l'élaboration des contenus de formation et à la formation initiale des enquêteurs et enquêtrices.
11	Est-ce que le Projet ATLAS pourrait assumer la responsabilité de la gestion de l'espace physique, l'embauche et la supervision des enquêteurs, l'achat des équipements et d'assurer une connexion internet à haute vitesse?	Le projet ATLAS n'assumera pas la responsabilité de la gestion de l'espace physique, l'embauche et la supervision des enquêteurs et enquêtrices. L'achat des équipements et d'une connexion internet à haute vitesse peut être prévu dans la candidature.
12	Est-il possible de recevoir un échantillon (ou une image) du kit pour mieux comprendre comment le numéro d'appel y est proposé, et comment l'identifiant se présente ?	La brochure (format A5) qui sera adjointe au kit lors de la distribution comportera un autocollant (dans un encadré prévu à cet effet) est en cours de finalisation et ne peut être partagée à ce stade.
13	Est-il possible de charger l'enquête dans le CATI avant l'obtention des autorisations de la part des comités éthiques?	Il est possible de programmer l'enquête avant l'obtention des autorisations éthiques mais il ne sera pas possible de démarrer la collecte avant les dites autorisations. Nous envisageons l'obtention des accords éthique pour l'été 2019. La programmation des questionnaires sera assurée et/ou réalisée en collaboration avec le centre de recherche partenaire. Éventuellement, il faudra adapter légèrement le questionnaire en fonction des retours des comités d'éthique.
14	Si les autorisations ne sont pas obtenues avant août dans tous les pays, est-il envisagé de déjà commencer dans ceux où les autorisations sont accordées ?	Cette situation dépendra des éventuels points de blocage avec les différents comités d'éthique, et notamment de la position du comité de l'OMS. Ainsi, si besoin, le démarrage pourra être dissocié entre les pays.
15	"...elle sera invitée à déclarer oralement si elle consent à participer." - Est-ce possible d'utiliser IVR	L'enquête ou l'enquêtrice devra présenter le projet, l'objectif de l'enquête et répondre aux questions/interrogations du/de la participant.e avant



	pour cette partie. Par exemple "Si vous consentez à participer, appuyer sur 1."	l'obtention du consentement. Il ne semble donc pas pertinent d'utiliser l'IVR.
16	Au sujet des langues, une grande partie des travailleurs du sexe au Mali sont des nigériens. Est-il envisagé d'utiliser des langues nigériennes?	D'après les informations disponibles à notre niveau (en lien avec les acteurs qui ciblent ces populations dans leurs activités), l'anglais est la langue commune à utiliser uniquement.
17	Pouvons-nous avoir le questionnaire ou la DMT (Durée Moyenne de Traitement) de l'enquête ?	Le questionnaire est en cours d'évaluation par les comités d'éthique et ne peut être partagé à ce stade. Concernant les premiers essais internes, il faut prévoir : <ul style="list-style-type: none">- 10-15 minutes pour le questionnaire long phase 1,- 3-4 minutes pour le questionnaire court phase 1- et 5 minutes pour le questionnaire phase 2.